

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 12 MAI 2014, À VINGT HEURES (20 h).**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- | | |
|----------|--|
| 2014-166 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2014 |
| --- | Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 7 mai 2014 |
| --- | Dépôt du registre daté du 8 mai 2014 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny |
| 2014-167 | Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2014 |
| 2014-168 | Dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du Comité consultatif d'urbanisme du 1 ^{er} mai 2014 |
| 2014-169 | Confirmation de contributions à divers organismes |
| 2014-170 | Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal |
| 2014-171 | Affectation de Monsieur Dany Gauthier au poste de « préposé spécialisé aux travaux publics – aqueduc et égouts » à titre régulier, temps complet |
| 2014-172 | Abolition d'un poste syndiqué col bleu de préposé général aux travaux publics et mise à jour de l'organigramme administratif |
| 2014-173 | Autorisation de demande de soumissions – Fourniture et installation d'un condenseur et autres équipements accessoires à l'aréna et location d'un équipement de déneigement avec opérateur pour l'entretien hivernal de chaussées |
| 2014-174 | Autorisation de signature d'une entente relative à des travaux municipaux avec la compagnie 2620-3224 Québec inc. - Phase 5 du développement domiciliaire Place des Tourterelles |
| 2014-175 | Autorisation de signature d'une promesse d'achat par la Ville de Montmagny du lot 2 614 178 de la Société d'agriculture du comté de Montmagny – Secteur de l'aréna municipal |
| 2014-176 | Achat du lot 2 613 954 de M. Jérémie Bilodeau – Rue St-Louis |
| 2014-177 | Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de Philippe Gosselin & associés limitée – Construction d'une nouveau poste à essence au 195, chemin des Poirier (bannière Shell) - Parc industriel Louis-O.-Roy (Lot 2 612 420) |

2014-178

Proclamation du *Mois de la courtoisie* – Juin 2014

Période de questions

2014-179

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce neuvième jour du mois de mai deux mille quatorze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mai 2014 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 9 mai 2014 à 12 h 39.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 12 mai 2014, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2014-166

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2014 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 7 MAI 2014

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 8 MAI 2014 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2014-167

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2014

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2014; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-168

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 1^{er} MAI 2014

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion spéciale du Comité consultatif d'urbanisme en date du 1^{er} mai 2014 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

2014-169

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de mille cent dollars (1 100,00 \$) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Le Noël du Bonheur	Contribution à la campagne annuelle de financement 2014	02-530-00-973	100,00 \$
Carrefour mondial de l'accordéon	Contribution à la réalisation d'une étude exigée par le ministère du Tourisme du Québec portant sur l'achalandage et la provenance des visiteurs	02-702-92-973	1 000,00 \$
TOTAL :			1 100,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-170

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du Conseil municipal totalisant sept cent dix dollars (710,00 \$) se détaillant comme suit :

2014-171

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Club de golf de Montmagny	Inscription de représentants de la Ville de Montmagny – Tournoi de golf des gens d'affaires de Montmagny – Le 18 juin 2014	02-110-00-351	210,00 \$
SCA de Montmagny – Classique Simon Painchaud	Inscription d'une équipe de la Ville de Montmagny au tournoi de golf coopératif – Le 3 juillet 2014	02-110-00-351	500,00 \$
TOTAL :			710,00 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du Conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles dépenses seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AFFECTATION DE MONSIEUR DANY GAUTHIER AU POSTE DE « PRÉPOSÉ SPÉCIALISÉ AUX TRAVAUX PUBLICS – AQUEDUC ET ÉGOUTS » À TITRE RÉGULIER, TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines à la suite de la procédure d'affichage interne suivie conformément à la convention collective de travail des employés cols bleus pour combler le nouveau poste de « préposé spécialisé aux travaux publics – aqueduc et égouts » ouvert par résolution le 9 avril 2014;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'affecter Monsieur Dany Gauthier au poste de « préposé spécialisé aux travaux publics – aqueduc et égouts », à titre régulier, temps complet, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols bleus en vigueur à la Ville de Montmagny; ladite affectation prenant effet rétroactivement au 25 avril 2014.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Dany Gauthier, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D.) de même qu'à la directrice des ressources humaines, au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

2014-172

**ABOLITION D'UN POSTE SYNDIQUÉ COL BLEU DE PRÉPOSÉ GÉNÉRAL
AUX TRAVAUX PUBLICS ET MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME
ADMINISTRATIF**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'abolir un poste syndiqué régulier temps plein de « préposé général aux travaux publics », à compter de la présente résolution.
2. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville de Montmagny en fonction de cette modification apportée par l'article 1; l'organigramme ainsi mis à jour remplace tout autre organigramme adopté antérieurement.
3. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-173

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE ET
INSTALLATION D'UN CONDENSEUR ET AUTRES ÉQUIPEMENTS
ACCESSOIRES À L'ARÉNA ET LOCATION D'UN ÉQUIPEMENT DE
DÉNEIGEMENT AVEC OPÉRATEUR POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DE
CHAUSSEES**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite dans les dossiers suivants :
 - 1.1 fourniture et l'installation d'un condenseur et autres équipements accessoires à l'Aréna de Montmagny.
 - 1.2 location d'un équipement de déneigement avec opérateur pour l'entretien hivernal de chaussées pendant l'hiver 2014-2015, avec possibilité d'une année additionnelle, soit l'hiver 2015-2016.
2. De nommer le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-174

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC LA COMPAGNIE 2620-3224 QUÉBEC INC. - PHASE 5 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PLACE DES TOURTERELLES

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente relative à des travaux municipaux la liant à la compagnie 2620-3224 Québec inc. établissant les modalités entourant la réalisation de la 5^e phase du développement domiciliaire « Place des Tourterelles », plus spécifiquement pour permettre la construction d'une nouvelle rue en forme de « U » reliée à ses deux extrémités par la rue Cajetan-Gauthier située au sud de cette nouvelle phase; cette nouvelle rue étant localisée sur le lot 4 387 774 du cadastre du Québec, d'une longueur approximative de 130 mètres et permettant de desservir en infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égouts 14 nouveaux terrains domiciliaires.

2. De transmettre copie de la présente résolution à 2620-3224 Québec inc., de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-175

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT PAR LA VILLE DE MONTMAGNY D'UNE PARCELLE DU LOT 2 614 178 DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTMAGNY – SECTEUR DE L'ARÉNA MUNICIPAL ET APPROPRIATION À MÊME LES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉS

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer une promesse d'achat par la Ville de Montmagny visant une partie du lot 2 614 178 du cadastre du Québec, propriété de la Société d'agriculture du comté de Montmagny et est situé dans le secteur de l'aréna municipal.

2. D'approprier en conséquence un montant de 305 000 \$ à même les excédents de fonctionnement non affectés pour l'imputer au projet de dépenses en immobilisations numéro 2014-906 à même lequel sera financée une partie du coût d'achat de ce lot, soit les versements applicables au moment de la signature de la promesse d'achat et, par la suite, de l'acte d'achat.

3. De transmettre copie de la présente résolution à La Société d'agriculture du comté de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-176

ACHAT DU LOT 2 613 954 DE M. JÉRÉMIE BILODEAU – RUE ST-LOUIS

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'acquérir de M. Jérémie Bilodeau, résidant et domicilié au 340, chemin du Coteau Nord, Montmagny (Québec), G5V 3R8, avec la garantie légale et libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque, ce qui suit, savoir :

Désignation

Un terrain sis et situé en la Ville de Montmagny connu et désigné comme étant le lot numéro deux millions six cent treize mille neuf cent cinquante-quatre (2 613 954) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie de 188,1 mètres carrés, sans bâtisse et situé en bordure de la rue St-Louis (sans numéro civique).

2. De faire cette acquisition pour le prix de cinq mille cinq cent cinquante dollars et quatorze cents (4 550,14 \$), soit 24,19 \$ le mètre carré, payable lors de la passation de l'acte notarié, selon les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

3. D'autoriser son Honneur le maire M. Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier Me Félix Michaud, ou en son absence l'assistant-greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier d'achat, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Me Mario Bilodeau, notaire.

Adoptée

2014-177

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS LIMITÉE – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE À ESSENCE AU 195,

**CHEMIN DES POIRIER (BANNIÈRE SHELL) - PARC INDUSTRIEL
LOUIS-O.-ROY (LOT 2 612 420)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2014, eu égard au projet soumis par la compagnie Philippe Gosselin & Associés limitée visant la démolition du poste à essence Shell et les installations existantes au 195, chemin des Poirier à Montmagny en vue d'y construire une nouvelle station service, un dépanneur et un lave-auto;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par la compagnie Philippe Gosselin & Associés limitée visant la démolition du poste à essence Shell et les installations existantes au 195, chemin des Poirier à Montmagny en vue d'y construire une nouvelle station service, un dépanneur et un lave-auto (lot 2 612 420), ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Philippe Gosselin & Associés limitée de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-178

PROCLAMATION DU MOIS DE LA COURTOISIE – JUIN 2014

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny lance à nouveau cette année sa traditionnelle campagne de courtoisie, destinée non seulement aux usagers de la route, mais aussi à l'ensemble des citoyens et citoyennes afin d'atteindre les principaux objectifs visés, dont ceux de favoriser la cohabitation entre les différents usagers de la route, de lutter contre les comportements irresponsables et dangereux, de renseigner la population sur des dispositions du *Code de sécurité routière* afin d'instaurer un climat de sécurité dans la ville, dont lors des virages à droite sur feu rouge et aux abords des zones scolaires et des nombreux chantiers de construction;

CONSIDÉRANT que cette campagne, sous le thème *Courtois et fier de l'être à Montmagny !*, s'adresse à tous les utilisateurs des voies et lieux publics, qu'ils soient piétons, cyclistes, motocyclistes ou automobilistes, et se déroulera en juin, avec comme activité majeure, une journée de sensibilisation auprès des usagers de la route le 3 juin 2014, ou le 5 juin en cas de pluie, et auprès de l'ensemble des citoyennes et citoyens;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer le mois de juin 2014 comme *Mois de la courtoisie* dans la Ville de Montmagny et d'inviter tous les citoyens et citoyennes, tant les piétons, les cyclistes, les motocyclistes que les automobilistes, usagers des voies et lieux publics, à profiter de cette campagne sur la courtoisie pour adopter en tout temps des comportements courtois envers autrui, tant au niveau de la sécurité, principalement aux abords des zones scolaires, que de la propreté et du civisme.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec et à Communications régionales Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

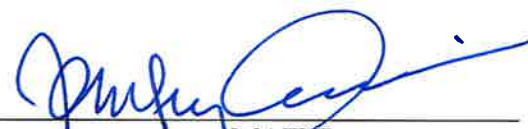
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 12 mai 2014, à 20 h 15.

Adoptée



GREFFIER



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2014.



MAIRE
